

CAP PETITE ENFANCE

1-Les épreuves professionnelles

ÉPREUVE	TYPE ÉPREUVE	DURÉE	COEFFICIENT
<p>EP1A Prise en charge de l'enfant à domicile 1ère partie.</p> <p><i>Principe de l'épreuve</i> : répondre à des questions concernant la prise en charge de l'enfant à domicile.</p>	Ecrit	1 h 30	4
<p>EP1B Prise en charge de l'enfant à domicile 2ème partie</p> <p><i>Principe de l'épreuve</i> : à partir d'une situation professionnelle de prise en charge d'enfant(s) au domicile privé, il est demandé au candidat de mettre en œuvre une (ou des) technique(s) de soins d'hygiène corporelle et/ou de confort et d'assurer la prévention et la sécurité.</p>	Pratique	45 min	
<p>EP2A Accompagnement éducatif de l'enfant (évaluation de l'expérience professionnelle)</p> <p><i>Principe de l'épreuve</i> : entretien conduit par le jury à partir du dossier constitué par le candidat sur son expérience professionnelle. L'entretien se déroule en deux temps : un exposé (durée : 5 à 10 minutes au maximum) au cours duquel le candidat présente et justifie le choix des situations analysées dans le dossier ; un entretien d'une durée de 20 minutes qui permet au jury d'approfondir certains éléments du dossier et de sa présentation.</p>	Oral	30 min	4
<p>EP2B PSE : Prévention santé environnement (épreuve commune à tous les CAP)</p> <p><i>Principe de l'épreuve</i> : questions sur des domaines variés (science, économie, droit, prévention des risques, milieu de l'entreprise...) Si vous êtes dispensé(e) de l'EP2 grâce à un autre diplôme, vous ne présentez pas l'épreuve de PSE.</p>	Ecrit	1 h	1
<p>EP3 Technique de services à l'utilisateur</p> <p><i>Principe de l'épreuve</i> : préparation et service des collations et des repas ; entretien du cadre de vie dans le contexte familial et dans le contexte collectif.</p>	Pratique	2 h 30	4

2-Les épreuves professionnelles pour les assistantes maternelles

<p>EP1A Prise en charge de l'enfant à domicile 1ère partie.</p> <p><i>Principe de l'épreuve</i> : répondre à des questions concernant la prise en charge de l'enfant à domicile.</p>	<i>Ecrit</i>	1 h 30	
<p>EP1B Prise en charge de l'enfant à domicile 2ème partie</p> <p><i>Principe de l'épreuve</i> : à partir d'une situation professionnelle de prise en charge d'enfant(s) au domicile privé, il est demandé au candidat de mettre en œuvre une (ou des) technique(s) de soins d'hygiène corporelle et/ou de confort et d'assurer la prévention et la sécurité.</p>	Pratique	45 min	